

**COUR DES COMPTES**  
Rue du XXXI-Décembre 8  
Case postale 3159  
1211 Genève 3  
Tél.: +41 (0)22 388 77 90  
Fax: +41 (0)22 388 77 99  
Internet: www.ge.ch/cdc

Genève, le 4 juin 2012

### **Edification d'un bain public et lavoir à Aiud (Roumanie) – Association Mesemrom**

Nous revenons sur notre courrier du 13 septembre 2011 relatif au financement d'un bain public à Aiud.

Il ressort de notre examen ce qui suit :

- l'Association MESEMROM (ci-après : l'Association) a été chargée de l'édification d'un bâtiment comprenant un lavoir et des bains publics, ce par rénovation des locaux d'une ancienne chaufferie fonctionnant au charbon ;
- le Service de la Solidarité internationale (SSI, dépendant du Département de la Sécurité Police et Environnement) s'occupe pour sa part de la coordination du financement et du suivi du projet.

Dans ce cadre de l'exécution de ce projet, une convention liant l'Etat de Genève et l'Association a été signée le 27 janvier 2010. Elle prévoyait la remise du rapport final au 31 décembre 2010.

Dès mars 2010, la quasi-totalité des fonds nécessaire à la mise en œuvre de ce projet était réunie. Outre l'Etat de Genève (60'000 F), la Ville de Genève participe au projet à hauteur de 30'000 F, ainsi que les communes de Meyrin (15'000 F), Confignon (2'000 F), Onex (500 F), la société Unilabs (10'000 F) et un donateur anonyme (400 F).

En mai 2010, l'Association a signé une convention de partenariat avec la Municipalité d'Aiud, qui fixait l'échelonnement des versements en trois phases successives. Cette convention devait permettre à l'Association de s'assurer de la bonne utilisation des fonds sur la base des factures envoyées à Genève par la Municipalité d'Aiud (ci-après : la Municipalité).

Par la suite, la Municipalité a procédé à une mise au concours des travaux. Les offres reçues dépassant largement le budget envisagé, la Municipalité s'est vu contrainte de procéder à une seconde mise au concours, ce qui a retardé le début des travaux.

Le 1<sup>er</sup> février 2011, sur demande écrite de l'Association, le SSI a accordé un délai supplémentaire au 31 août 2011 pour la remise du rapport final. Parallèlement, il a requis un rapport d'avancement du projet.

L'Association a remis successivement les 1er février 2011 et 26 septembre 2011 deux rapports intermédiaires, le premier expliquant le retard et précisant tous les montants reçus pour le projet. Quant au second, il comprend:

- deux rapports de visites de M. X, membre de l'Association, visites effectuées les 11 novembre 2010 et 19 mai 2011,
- de nombreuses photos d'avancement des travaux,
- une demande de délai de la part de la Municipalité d'Aiud à l'Association pour terminer les travaux,
- les pièces comptables et factures ainsi que les copies des transferts de fonds en Roumanie.

Ces rapports intermédiaires relèvent que les travaux effectués sont d'excellente facture et que les matériaux utilisés sont de qualité. Ils indiquent aussi qu'une rallonge de temps au printemps 2012 était encore nécessaire pour exécuter différents travaux et pour effectuer différentes installations (achat de machines à laver, petits équipements, etc.). Finalement, l'inauguration des bains a eu lieu le 16 mars 2012 en présence des autorités municipales et de l'association Mesemrom.

Il ressort de l'examen des rapports précités et des justificatifs remis auquel a procédé le SSI les éléments suivants :

1. au niveau des ressources, le projet a obtenu un financement global de 187'258 F dont la source se répartit comme suit :

37 % proviennent de la Municipalité d'Aiud (le partenaire local)  
32% de la part du SSI-Etat de Genève  
16% de la Ville de Genève  
8% de la Commune de Meyrin  
5,3% des laboratoires Unilabs  
1,3% et 0,2% de la commune de Confignon et d'Onex  
0.2% : autres dons.

Le montant total perçu s'est toutefois avéré moins élevé que celui sollicité de l'ordre de 20%.

2. au niveau des dépenses, les trois quarts du financement obtenu ont été dépensés à fin octobre 2011. Ni le poste « frais administratifs » ni celui de « frais de suivi de Mesemrom » n'a été utilisé, laissant ainsi à la date de la synthèse un excédent de 16'806 F, soit, s'agissant de la part non dépensée de la contribution du SSI, un montant de 5'041 F (calculé au prorata : 16'806 F x 32%). Le projet n'étant pas encore totalement terminé, ce solde global peut encore se réduire sensiblement. L'association Mesemrom, de retour de Roumanie, a demandé au SSI de pouvoir

disposer de toute ou partie du solde pour répondre à deux manques constatés sur place: l'absence de rampe d'accès pour les personnes handicapées et de sèche-cheveux. Le SSI entrera en matière sur cette requête après avoir reçu les devis y relatifs. Dans le cas contraire, le solde sera remboursé à l'Etat.

Hormis les frais de déplacements en Roumanie de M. X, chargé de superviser les travaux pour le compte de l'Association, cette dernière n'a facturé aucun frais supplémentaire de gestion auxquels elle pouvait prétendre (soit 12% de la subvention).

Au vu de ce qui précède, la Cour considère le risque financier et d'image qui résulterait d'un emploi inadéquat de fonds publics comme étant très faible, voire inexistant. En dépit d'un retard dû par la reprise de la procédure de soumission et l'exécution des travaux, la Cour n'a aucun élément concret qui l'amènerait à considérer que le projet de bains publics à Aiud n'a pas été exécuté conformément aux engagements pris.

En vous remerciant de nous avoir contactés, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour la Cour des comptes

Stéphane GEIGER, Magistrat

Daniel DEVAUD, Magistrat